

Adhésion annuelle à titre individuel/Dons
Années 2020 - Membre

Je soussigné(e) : **Nom**

Prénom

- Souhaite adhérer à Synopia.
- Souhaite renouveler mon adhésion à Synopia
- Souhaite faire un don à Synopia, sans adhésion
- Parrainage (en cas d'adhésion) :

COORDONNÉES (à compléter en cas de changement de situation)

Rue :

Numéro :

Ville :

Code postal :

Téléphone mobile :

Mail de correspondance :

Profession :

Société / Organisation :

COTISATION ANNUELLE (1) – DON

- Je m'engage à régler la cotisation (1) suivante au titre de l'adhésion annuelle :
 - Membre individuel : 250€ soit 85€ après déduction fiscale(2)
 - Membre individuel, cotisation de soutien : 500€ soit 170€ après déduction fiscale (2)
 - Membre individuel à titre professionnel/entreprise : 750€, hors déduction fiscale « professionnelle »(2)
 - Membre « Synopia Jeunes », étudiant : 50€ soit 17€ après déduction fiscale (2)
 - Don (optionnel) : en complément de ma cotisation annuelle, je fais un don (2) de €
- J'effectue, sans adhésion à Synopia, un don(2) de €

RÈGLEMENT

- Via le site** : <https://www.helloasso.com/associations/synopia/adhesions/adhesion-2020>
- Par virement bancaire : IBAN : FR7630004025870001029962733 BIC : BNPAFRPPXX
- Par chèque : à l'ordre de Synopia

Dans les trois cas, merci bien vouloir retourner ce formulaire d'adhésion annuelle complété :

- Soit, et de préférence, **par mail** à : synopia@synopia.fr
- soit par courrier à : Synopia, 20, rue Georges Bizet F-75116 Paris

COMMUNICATION

- J'accepte de recevoir les mails d'information de Synopia
- Je souhaite que mes coordonnées figurent dans l'annuaire Synopia (papier/intranet)
- Je souhaite que ma biographie et ma photo figurent sur le site www.synopia.fr

DATE ET SIGNATURE

POUR ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES ET GÉNÉRALES D'ADHÉSION (page 2)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

ADHÉSION

○ PREMIÈRE ADHÉSION

L'adhésion est nominative, individuelle et valable pour une année civile.

Un candidat à l'adhésion doit être parrainé par un membre de l'association.

Dans le cas d'une demande d'adhésion spontanée, le candidat devra rechercher un parrain parmi les membres de l'association ; si aucun parrain n'a pu être identifié, une rencontre sera organisée avec un membre du Conseil d'administration qui pourra devenir le parrain.

Le dossier d'adhésion comprend :

- un CV;
- le bulletin d'adhésion complété et signé * ;

le candidat précisera s'il veut figurer dans l'intranet et apparaître sur le site internet de SYNOPIA.

la signature vaut acceptation de la charte de déontologie de SYNOPIA, consultable sur www.synopia.fr

- le règlement de la cotisation annuelle.

Après réception du dossier complet, chaque candidature est examinée par le Bureau de SYNOPIA réuni en séance qui valide, ou non, l'adhésion (vote à la majorité simple).

Si la candidature est acceptée, le nouveau membre sera informé par mail.

Si la candidature est refusée, l'association remboursera la cotisation versée (en cas de virement ou paiement par CB) ou retournera le chèque à son émetteur.

○ RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

Chaque année en janvier, le Bureau de SYNOPIA établit la liste des membres à renouveler.

L'appel de cotisation est ensuite réalisé.

Le paiement de la cotisation confirme la ré-adhésion à Synopia pour une nouvelle année.

COTISATION (1)

○ COTISATION ANNUELLE D'UN MEMBRE / RENOUVELLEMENT

La cotisation est payable au plus tard un mois après son appel.

○ COTISATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

La cotisation année pleine d'un nouveau membre est due pour une adhésion réalisée entre le 1er janvier et le 15 novembre; toute cotisation d'un nouveau membre ayant adhéré à compter du 15 novembre de l'année calendaire concernée vaudra pour l'année en cours et la suivante.

○ COTISATION ET PERSONNALITÉ ADHERENTE

En cas de paiement de la cotisation par une personne morale ou un autre tiers, seul le signataire individuel du bulletin d'adhésion est membre de l'association.

IMPOSITION (2)

Synopia est reconnu comme organisme d'intérêt général à caractère scientifique.

Les cotisations et dons ouvrent droit aux réductions d'impôts prévues aux articles 200, 238 bis et 885-0 bis A du code général des impôts (CGI) :

Pour les particuliers : 66% du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour les personnes morales ayant effectué le règlement : 60% du montant versé, dans la limite de 5/1000 du CA.

MENTION CNIL

Les informations qui concernent les membres sont exclusivement destinées à SYNOPIA.

En tant qu'association, SYNOPIA est dispensée de déclarer à la CNIL le traitement des données à caractère personnel de ses membres. Toutefois, SYNOPIA veille au respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, modifiée notamment au regard des questionnaires qu'elle établit et aux données de tiers à l'association, en particulier de celle des utilisateurs du service proposé par SYNOPIA via son site.

Chaque membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »).

Pour l'exercer, il est demandé de s'adresser à : Synopia 20, rue Georges Bizet F-75116 Paris ou par mail à contact@synopia.fr

QUESTIONNAIRE INFORMATIONS PRATIQUES

Vos réponses nous aiderons à mieux répondre à vos attentes et progresser ensemble, merci.

1. Quelles sont vos motivations pour rejoindre Synopia ?
2. Quelle peut être votre contribution à Synopia ?
3. Comment souhaitez-vous vous impliquer dans notre think tank ?
 - En participant aux événements Oui – Non
 - En vous impliquant dans un ou plusieurs groupes de travail Oui - Non
Si oui, quels sont les thèmes qui vous intéressent :
 - Gouvernance au XXI^e siècle Oui - Non
 - Cohésion nationale Oui - Non
 - Défense et sécurité Oui - Non
 - Économie et entreprise Oui - Non
 - Construction européenne Oui - Non
 - En donnant de votre temps pour l'administration de Synopia Oui – Non
(Secrétariat, comptabilité, trésorerie, communication, web, évènementiel)
 - Autre : à préciser
4. Compte tenu de votre agenda, à quel moment préférez-vous participer aux réunions de Synopia ?
(Groupes de travail ou évènements) – Niveau de préférence : 1 = maximum – 2 = moyen – 3 = faible – 4 = jamais
 - Petit-déjeuner :
 - Matin :
 - Déjeuner :
 - Après-midi :
 - Soirée :
5. Qu'aimeriez-vous trouver chez Synopia, qui n'existe pas encore ?
6. Pensez-vous pouvoir parrainer des proches ?
7. A qui recommanderiez-vous Synopia ? Nom, prénom, adresse mail, fonction, ...